

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



CANADA HOUSE CONCLUT UNE ENTENTE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS CONCENTRÉS AVEC PURE EXTRACTS

Toronto – 18 février 2021 (CNW) – Canada House Wellness Group (CSE : CHV) (« **Canada House** » ou l'« **entreprise** »), une entreprise de cannabis médical entièrement intégrée, est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente de distribution des produits de cannabis 2.0 (l'« **entente** ») avec Pure Extract Technologies Corp. (CSE : PULL) (OTC : PRXTF) (XFRA : A2QJAJ) (« **Pure Extracts** »), une entreprise œuvrant dans le domaine de l'extraction à base de plantes, axée sur le cannabis, le chanvre, les champignons fonctionnels et le secteur des substances psychédéliques, qui connaît une expansion fulgurante. En vertu des modalités de l'entente, la filiale en propriété exclusive de l'entreprise, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), distribuera la gamme de produits concentrés Pure Extracts par l'entremise de ses canaux de distribution provinciaux établis.

« Nous avons été extrêmement impressionnés par l'équipe de Pure Extracts et par la présence de la marque qu'elle a établie, particulièrement dans les provinces de l'Ouest, a commenté Chris Churchill-Smith, chef de la direction de Canada House. Nous avons hâte d'appuyer leurs efforts de commercialisation d'une façon qui soit mutuellement avantageuse. »

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

À propos de Pure Extracts Technologies Corp.

Pure Extracts dispose d'une toute nouvelle installation de transformation de pointe située à seulement 20 minutes au nord de Whistler, une ville en Colombie-Britannique mondialement connue. L'installation sur mesure a été construite selon les normes de bonnes pratiques de fabrication de l'Union européenne visant à exporter des produits et des formules, y compris ceux dont l'usage est actuellement restreint au Canada, vers les pays européens où ils sont légalement sur le marché. Le 25 septembre 2020, Pure Extracts a obtenu sa licence de transformation standard de Santé Canada en vertu de la *Loi sur le cannabis*, et les actions de la société ont commencé à être négociées à la Bourse des valeurs canadiennes (CSE) le 5 novembre 2020. Pour en savoir plus, visitez le <https://pureextractscorp.com/>.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Pure Extracts, veuillez communiquer avec Empire Communications Group au 604 343-2724.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group

289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et *d'autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier

sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.